



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du Lycée François Mauriac

Année Scolaire 2017-2018
Séance n° 1 du 28 Novembre 2017

Membres Présents : 24
Quorum : 14

Téléphone
05.56.38.52.81
Télécopie
05.57.80.20.50

1 rue Henri Dunant
B.P. 140
33015 Bordeaux cedex

Ce.00330027a@ac-bordeaux.fr

ORDRE DU JOUR

- Installation du conseil d'Administration et des différentes commissions,
- Eléments de calendrier de l'année scolaire,
- Voyages scolaires,
- Conventions et contrats,
- DBM 2017,
- Budget 2018,
- Information sur les travaux et équipements en cours,
- Questions et informations diverses,

Etaient présents : Sébastiana ANONIA, John BOURGINE, Pauline BOURMAUD-DANTO, Valérie BLADANET, Louise BRAIZAT, Christian DETRIEUX, Juliette GUINET, Remy GUINET, Muriel GUIONIE, Magali GUYOMARD, Adèle GUZEL Jean HOURCADE, Jean-Philippe LADEVEZE, Valérie LAGUNA, Jérôme LAMBERT, Nina-Anaïs LAMOTTE, Hélène LEFEVRE, José LEITAO, Jean-Christophe MARCANDELLA, Franck NIEL, Virginie PARDO, Zoé PUECH, Virginie TROPHY-GRANGER, Alain VIDAL

Président : M. Jean-Philippe LADEVEZE

Secrétaire : Mme Virginie PARDO
Signature :

Le Président, Jean-Philippe LADEVEZE
Signature :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA du 06/07/

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente du 6 juillet 2017.

APPROBATION DU CR CA du 06/07/2017 ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2017 est adopté à l'unanimité. Il sera mis en ligne sur le site de l'établissement.

INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS

Les tableaux des différents conseils et commissions ont été envoyés par mail à chaque collègue afin qu'ils puissent y désigner leurs représentants.

Le Collège des Personnels d'enseignement, de direction, d'éducation, de surveillance et de documentation, qui n'avait pas fait de retour, remet les tableaux complétés en début de séance.

Ils seront joints au présent compte rendu.

Monsieur Hourcade souhaite la mise en place d'un comité d'hygiène et sécurité, et indique que deux enseignants sont déjà volontaires.

Monsieur le Proviseur approuve et indique que cette information sera transmise aux différents participants.

Monsieur Bourguine signale que les pièces préparatoires au CA transmises par mail avec l'invitation, sont très lourdes et que l'impression de ces documents est trop coûteuse. Il souhaiterait que ces documents soient imprimés par l'administration et mis à leur disposition.

Monsieur le Proviseur propose dans un premier temps qu'une impression unique soit mise à disposition de chaque collègue, puis dans un deuxième temps une impression par membres du CA.

Monsieur Bourguine souhaite également qu'une note explicative accompagne les documents d'étude du budget.

Monsieur le Proviseur souligne que la présentation orale de Monsieur Niel paraît plus appropriée pour la compréhension de chacun.

PRESENTATION DU CALENDRIER 2017-2018

Monsieur Vidal, Proviseur adjoint, rappelle les dates essentielles : Conseils de classe, Réunions parents/professeurs, Bac blanc Terminales et 1^{ère}.

Monsieur Marcandella demande à ce que les conseils de classe du 2^{ème} trimestre soient programmés en fin de journée sur 3 semaines afin de permettre aux parents d'élèves d'être libérés de leurs obligations professionnelles.

Monsieur Vidal rappelle qu'il s'agit d'un calendrier prévisionnel et qu'il sera adapté dans la mesure du possible.

Une journée sera banalisée pour permettre aux élèves de se rendre à la Journée Portes Ouvertes de l'Enseignement Supérieur.

Les grands salons de l'orientation sont programmés en fin de semaine, samedi et dimanche, et ne nécessitent donc pas de journées banalisées.

Monsieur le Proviseur indique que 150 élèves ont pu participer dernièrement aux journées d'immersion à l'Université.

VOYAGES SCOLAIRES

Monsieur Niel précise qu'il faut anticiper au maximum les projets de voyages scolaires, et que 5 projets de voyage sont déjà connus.

VOYAGE PARIS, les 7,8 et 9 mars 2018 pour 28 élèves d'HIDA et 2 accompagnateurs pour une somme de 280 euros par personne. L'acheminement est prévu en train et l'hébergement en auberge de jeunesse.

Le coût du voyage pour les accompagnateurs est pris en charge par l'établissement.

PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE A PARIS

FAVORABLE : **17**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **7**

PROJET ADOPTE

Monsieur Hourcade souhaite donner quelques précisions à l'ensemble des membres du CA sur le vote habituellement d'abstention que formulent les enseignants pour les différents projets de voyages. Il signale que certaines familles ayant peu de ressources, sont confrontées à des difficultés pour le règlement des frais des voyages.

Il évoque le fond social et souhaite avoir des renseignements complémentaires quant à l'organisation des commissions et des critères retenus à l'éligibilité de cette aide.

Monsieur le Proviseur précise que l'aide du fond social est accordée selon l'enveloppe allouée au lycée, qu'il n'existe pas à ce jour de seuil précis pour l'obtention. Dans un souci de transparence, Monsieur le Proviseur propose que dorénavant un seuil en rapport avec le quotient familial soit mis en place, et que la communication aux familles de l'existence de cette aide soit plus étendue, il demande aux parents d'élèves de communiquer largement sur ce sujet, et propose également qu'une note d'information soit incorporée au dossier d'inscription.

Madame Laguna rappelle l'existence d'une aide de 70 euros pour tous les primo-entrant (Coup de Pouce du Conseil Régional), et que seulement 50% des familles en bénéficient. Les parents d'élèves se proposent de communiquer sur ce sujet lors des bourses aux livres organisées par l'AIPE et la FCPE, et proposent également une note d'information dans les dossiers d'inscription.

VOYAGE ECHANGE PORTUGAL, du 3 au 8 février 2018 pour 15 élèves et 2 accompagnateurs pour une somme de 250 euros par personne.

Ce voyage avait été évoqué lors du CA du 6 juillet 2017 mais non soumis au vote car l'enseignant de Portugal n'était pas encore nommé à cette date.

PROJET DE VOYAGE ECHANGE AU PORTUGAL

FAVORABLE : **17**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **7**

PROJET ADOPTE

SORTIE OPERA NATIONAL DE BORDEAUX, Janvier 2018 organisée par Monsieur Lajus pour 19 élèves et 2 accompagnateurs pour une somme totale de 126 euros soit 6 euros par personne.

Mme Bladanet s'interroge sur la présentation de ce genre de sortie pédagogique en CA, Monsieur Niel lui précise que pour chaque projet de sortie avec encaissement d'argent, l'adoption du projet par le CA est indispensable.

SORTIE OPERA NATIONAL DE BORDEAUX

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

PROJET ADOPTE A L'UNANIMITE

CONVENTION FRANCE-AMERIQUE LATINE (Cinéma)

Adoption de la convention France-Amérique Latine et validation du projet Classe Passeport pour 395 euros.

CONVENTION D'ADHESION FRANCE-AMERIQUE LATINE ET CLASSE PASSEPORT

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION ALIF

Il s'agit d'un prêt de l'association ALIF de 8 panneaux d'affichage dans le cadre de l'exposition « 100 ans de migration en Aquitaine ».

CONVENTION ALIF

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DBM 2017 – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur Niel expose la DBM, et souligne des modifications au niveau du SRH (Service Restauration et Hébergement) :

- Achat de chariots dans le cadre de la restructuration du self prévue en septembre 2018 pour la somme de 13400 euros,
- Contentieux de demi-pension impayée et frais de procédure pour un montant de 600 euros.

Madame Puech évoque, au sujet de la salle de restauration, une manipulation des chaises pénible aux agents. Monsieur Leitao n'a pas eu de retour négatif de la part des agents au sujet de ces chaises récemment achetées pour remplacer les anciennes plus lourdes. Monsieur le Proviseur fait état d'une attention effective portée aux conditions de travail des agents.

Madame Bladanet évoque la remise des courriers de relance de demi-pension en classe. Monsieur le Proviseur garantit que la relance s'effectuera uniquement par courrier postal.

DBM 2017

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

DBM 2017 ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTIONS ET CONTRATS

CONVENTION « PAIE A FAÇON »

Monsieur Niel distribue une convention de « paie à façon » (paie des CUI) reçue le 28/11/2017 et donc non transmise au préalable aux membres du CA.

Il explique que le Rectorat qui souhaitait que chaque établissement gère en interne la paie des AED, est revenu sur cette décision et maintient le système de gestion en établissements mutualisateurs.

Monsieur Niel précise donc que ce vote permettra juste de maintenir la convention existante.

Madame Laguna souligne que le lycée Gustave Eiffel, établissement mutualisateur qui gère les AED du lycée François Mauriac est pourvu du personnel nécessaire à cette tâche.

CONVENTION « PAIE A FAÇON »

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU LYCEE A LA MDL LE 16/12/2017

Monsieur le Proviseur expose le projet commun de la MDL et de l'AS d'organiser un « vide-fringues et foire aux livres » le samedi 16 décembre 2017.

Il précise également qu'il a fallu anticiper la communication autour de cette journée pour des questions organisationnelles mais que le vote du CA entérinera ou pas cette convention.

Monsieur Hourcade est surpris que ce genre de manifestation soit organisé dans le lycée, activité marchande qui entraîne l'accueil de personnes extérieures au lycée.

Monsieur le Proviseur souligne que seul le gymnase sera mis à disposition de cette manifestation, que l'accès des visiteurs se fera uniquement par le petit portillon rue Henri Dunant, que la mairie et les pompiers ont été avisés de l'ouverture exceptionnelle de l'établissement et que l'organisation mise en place avec le concours de personnels de l'établissement garantit le bon fonctionnement de la journée. Il se réjouit d'une telle manifestation qui engendre la collaboration des élèves, des parents, de la MDL et de l'AS.

Louise Braizat, représentante des élèves, expose brièvement le projet. Madame Laguna explique que ce partenariat entre l'AS qui rencontre des problèmes de budget et la MDL permettra notamment de récolter des fonds pour l'organisation des championnats.

Les deux associations des parents d'élèves, l'AIPE et la FCPE proposent un complément de budget pour les déplacements liés aux compétitions de l'AS.

Madame Bourmaud-Danto s'interroge sur le financement des affiches en couleurs, Madame Laguna confirme que le financement des affiches est entièrement à la charge de la MDL.

CONVENTION D'OCCUPATION DES LOCAUX DU LYCEE A LA MDL LE 16/12/2017

FAVORABLE : **20**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **4**

CONVENTION ADOPTEE

CONVENTION REGION POUR LE CHAUFFAGE

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION DIB (Ramassage des déchets)

Convention de mutualisation avec le lycée Montaigne, pris sur la dotation de fonctionnement.

CONVENTION DIB

FAVORABLE : **17**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **7**

CONVENTION ADOPTEE

CONVENTION TIPI

Paiement en ligne des factures des demi-pensionnaires (il s'agit d'une possibilité de paiement, pas d'une obligation).

Madame Trophy-Granger souhaite savoir si une enquête auprès des familles a été faite sur une préférence entre paiement en ligne et prélèvement. Monsieur Niel souligne que le prélèvement génèrerait occasionnellement des problèmes de rejet que le paiement en ligne ne connaît pas.

CONVENTION TIPI

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION TIPI ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION AVEC LA REGION POUR LE MARCHE DE MAINTENANCE ASCENSEUR/EPMR

Marché avec la société OTIS qui est arrivé à terme en juillet 2017 (avenant d'août 2017 au 30 Juin 2018).

CONVENTION ASCENSEUR/MONTE-CHARGE

FAVORABLE : **24**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **0**

CONVENTION ASCENSEUR/EPMR ADOPTEE A L'UNANIMITE

20h10 : PAUSE DE 5 MINUTES ET DEPART DE MADAME PUECH

CONTRATS EN COURS DANS L'ETABLISSEMENT

Monsieur Niel expose les différents contrats en cours à l'aide des tableaux transmis préalablement aux membres du CA.

Il existe trois sortes de contrat :

- Contrats de vérifications obligatoires,
- Contrats de maintenance et entretien obligatoires,
- Autres contrats et Abonnements.

CONTRATS EN COURS DANS L'ETABLISSEMENT

FAVORABLE : **13**

DEFAVORABLE : **0**

ABSTENTION : **10**

CONTRATS ADOPTES

BUDGET 2018

Monsieur Niel rappelle que différents pièces et actes ont été envoyés aux membres du CA mais que le document relatif au budget a été modifié depuis la validation de l'achat de tapis d'EPS pour un montant de 11300 euros.

Monsieur Niel rappelle le découpage en service, AP, VE, AL, SRH, SBN.

Le budget présenté pour 2018 s'élève à 1 490 479,66 euros pour la 1^{ère} section, 2000 euros pour la 2^{ème} section, **Total Général : 1 492 479,66 euros** en dépenses pour un montant de recette de 1 469 779,66 euros. Il est donc fait appel au Fond de Roulement pour 20 700 euros.

Madame Bourmaud-Danto s'interroge sur les aides à la restauration et sur la non visibilité du logiciel *Pronote* sur le budget.

Monsieur Niel précise qu'une subvention d'aide à la restauration pour les élèves boursiers de 5000 euros est versée par la Région et que les dépenses relatives au logiciel *Pronote* apparaissent sur la ligne « logiciel » du budget et qu'elles sont ventilées sur différents services (AP-ALO).

Madame Guyomard souligne les difficultés rencontrées avec le photocopieur de la salle des professeurs, pannes répétitives et délai d'intervention trop long.

Monsieur Niel indique qu'en effet ce photocopieur ne semble pas adapté à une manipulation par plusieurs utilisateurs, soit 120 personnels. Il précise que si les délais d'intervention ne sont pas respectés lors de la prochaine panne, il dénoncera le contrat. Un courrier en Recommandé avec AR a été envoyé à cet effet.

VOTE DU BUDGET

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **8**

POUR : **15**

BUDGET ADOPTE

BUDGET SECTION D'APPRENTISSAGE

Monsieur Niel rappelle les effectifs de la section d'apprentissage, 29 apprentis accueillis en alternance. Les cours sont assurés par 12 enseignants payés en vacances. Il précise que certains de nos apprentis sont accueillis par des structures de l'état comme des lycées et collèges.

Les entreprises versent la Taxe d'Apprentissage qui correspond au coût de la formation.

Les collectivités territoriales ne payent pas de Taxe d'Apprentissage, mais en compensation elles contribuent au budget des frais de restauration et de transport payés par la section d'apprentissage, ce qui représente une recette pour la section d'apprentissage.

La Taxe d'apprentissage sert uniquement au fonctionnement

Les recettes de la section d'apprentissage se montent à 170 000 euros.

Madame Bladanet demande si la taxe d'apprentissage est affectée uniquement à la section d'apprentissage. Elle précise que la taxe d'apprentissage doit aussi être versée pour les classes de STMG.

Monsieur Niel confirme que les organismes collecteurs affectent la taxe d'apprentissage explicitement soit au lycée soit à la section d'apprentissage.

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que l'équipe de Direction de l'établissement accueillera l'équipe de Direction du Lycée Gustave Eiffel le lundi 4 décembre 2017 à 16h30 pour préciser les modalités de transformation de la section d'apprentissage du lycée François Mauriac en une unité de formation par apprentissage dépendant du lycée Gustave Eiffel.

VOTE DU BUDGET SECTION D'APPRENTISSAGE

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **6**

POUR : **17**

BUDGET ADOPTE

Monsieur le Proviseur indique le début des travaux du bâtiment 2 pour le mois de Mai 2018, ainsi que des travaux au réfectoire prévus sur deux étés consécutifs.

Il précise donc que l'établissement ne sera pas centre d'examen pour les baccalauréat et BTS.

Monsieur le Proviseur informe les membres du CA que Monsieur Vidal, Proviseur adjoint, dispose d'une délégation de signature pour tout ce qui a trait à la vie pédagogique de l'établissement.

QUESTIONS DIVERSES

Au sujet du remplacement des serrures, Monsieur le Proviseur rappelle qu'il en a fait une priorité car l'accès à l'établissement et aux locaux était devenu trop complexe et pénalisant pour le quotidien de tous et la mise en sécurité des biens et des personnes. Il remercie Monsieur Leitao pour son investissement dans cette tâche. Cela a donc fait l'objet d'une subvention spécifique de la région.

A la demande des enseignants, Monsieur Niel précise le coût du remplacement des télécommandes du portail d'entrée, soit 5922 euros. Ce remplacement était nécessaire car l'ancien système était trop ancien pour être maintenu en état de fonctionnement.

Madame Bladanet regrette qu'il existe encore des tableaux à craie et met cela en rapport avec les sommes engagés pour les serrures. Monsieur Niel l'informe d'une commande de dix tableaux blancs, qui devraient être livrés très prochainement. Monsieur le Proviseur explique qu'il existe des financements différents pour des opérations de nature différente et que l'attention portée à la sécurité de tous ne se fait pas au détriment des conditions d'exercice de la pédagogie.

A la demande des enseignants, Monsieur Niel indique un coût de 2500 euros pour le logiciel *Pronote* qui correspond à l'abonnement et au renouvellement de la nouvelle version.

Madame Bourmaud-Danto relève les risques de piratage et de pertes des données relatives au logiciel *Pronote*. Les enseignants souhaitent que leurs adresses mail et numéro de téléphone ne soit plus visibles sur le logiciel *Pronote*, Monsieur Vidal garantit que ces données seront désactivées dès aujourd'hui. Il rappelle qu'une notice d'utilisation *Pronote* est à la disposition des enseignants dans la salle des professeurs.

A la demande des enseignants, Monsieur le Proviseur expose un bilan de l'utilisation des HSE de l'établissement en 2016-2017 :

- 80 HSE utilisées par l'informatique (site, etc...)
- 25 HSE utilisées pour les remplacements de courte durée
- 70 HSE utilisées pour le tutorat
- 20 HSE utilisées de manière diverse (problème d'emploi du temps, etc...)

Les enseignants font valoir la nécessité de créer un poste d'Agent technique de laboratoire qui serait affecté au laboratoire de Sciences de la Vie et de la Terre.

Pour ne pas allonger la durée du conseil, les enseignants proposent de remettre à une autre séance le dernier point qu'il souhaitait aborder, à savoir la gestion par l'Intendance des sorties pédagogiques.

Les élus de l'association des parents d'élève FCPE évoque une pause méridienne trop courte pour deux classes et demande un changement d'emploi du temps pour ces dernières.

Concernant ces deux classes, Monsieur le Proviseur rassure les parents sur un flux plus fluide à l'entrée du self à 11h30. Il apparaît difficile d'envisager à cette période de l'année un changement d'emploi du temps.

Au sujet de la température dans les classes du bâtiment B, Monsieur le Proviseur annonce les travaux d'isolation prévus dans la restructuration du bâtiment dès le mois de mai 2018.

Les élus des deux associations de parents d'élèves souhaitent de plus amples informations sur les questionnaires à propos des vœux d'orientation distribués aux classes de Terminale. Monsieur le Proviseur explique que ce questionnaire est fait pour obliger les élèves à formaliser leur réflexion sur leur projet d'orientation après le baccalauréat. Il est la première matérialisation en classe terminale d'une réflexion qui doit prendre sa place tout au long du parcours au lycée. Il précise que ce questionnaire a un usage exclusivement interne et ne constitue nullement la fiche « *avenir* » qui, elle, sera communiquée aux établissements d'enseignement supérieur au 2^{ème} trimestre. Deux réunions d'information, l'une à l'intention des familles, l'autre à l'intention des enseignants, se tiendront à la rentrée de Janvier 2018 pour exposer les modalités du nouveau « Parcoursup ».

Les élus de l'association des parents d'élève AIPE soulève le problème du recensement des absences occasionnées par les problèmes d'emploi du temps rencontrés à la rentrée sur les bulletins des élèves. Monsieur le Proviseur leur garantit que ces absences seront neutralisées et ne pénaliseront pas les élèves.

Madame Laguna tient à signaler le non renouvellement du contrat aidé vie scolaire qui existait ces dernières années. Le service est ainsi amputé d'un nombre d'heures non négligeable (24) et le service rendu aux élèves s'en ressent.

Les élus de l'association des parents d'élève AIPE souhaitent revenir sur les problèmes rencontrés à la rentrée et les très mauvaises conditions d'accueil des élèves que cela a générées, particulièrement préjudiciables pour les plus jeunes, entrant en seconde et arrivant tout juste du collège.

Les enseignants expliquent qu'il leur était impossible d'assurer les cours compte tenu de la désorganisation des emplois du temps et que leur mouvement visait précisément à garantir de bonnes conditions d'accueil pour les élèves.

Monsieur le Proviseur souhaite désormais trouver les moyens de travailler avec l'ensemble de la communauté éducative pour donner une image du lycée François Mauriac plus proche de la réalité quotidienne. C'est un établissement qui assure un réel suivi des élèves y compris des élèves en difficulté. De très nombreux projets pédagogiques, voyages scolaires, sorties diverses, la présente séance en témoigne, sont organisés par une équipe pédagogique active et investie. Dans cet esprit, Monsieur le Proviseur a adressé un courrier aux établissements de la ZAP pour annoncer la manifestation du 16 décembre 2017 et proposer sa présence lors des réunions d'information en collège afin de donner une image positive de l'établissement.

Mme Trophy-Granger tient à souligner le travail fait au quotidien par les enseignants.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il vient de saluer cette action quotidienne.

La séance est levée à 21h30.